



Stat'ur conjoncture

Hauts-de-France

N°48 – Juin 2025

Une baisse des effectifs salariés au 1^{er} trimestre 2025 en Hauts-de-France, pour le deuxième trimestre consécutif

Au premier trimestre 2025 les effectifs salariés privés de la région Hauts-de-France diminuent légèrement de 0,1 % après une baisse plus marquée de 0,3 % au 4^e trimestre 2024. Les Hauts-de-France suivent la tendance nationale : sur le trimestre, seules les régions Bretagne et Provence-Alpes-Côte-d'Azur échappent à la baisse des effectifs salariés.

Des disparités existent au sein de la région : alors que l'Aisne, le Nord et la Somme perdent des postes, l'Oise et le Pas-de-Calais en gagnent.

Comme au niveau national, le secteur de la construction poursuit son repli entamé depuis plusieurs trimestres (- 0,4 %

soit - 500 postes). Le commerce confirme également les difficultés rencontrées en fin d'année 2024 avec une perte de 870 postes au cours du 1^{er} trimestre 2025. L'industrie continue de diminuer, avec une perte de 500 postes ce trimestre.

Les effectifs du secteur de l'hébergement-restauration reculent également ce trimestre, mettant fin à 4 trimestres consécutifs de hausse. Les services se stabilisent.

Contrairement au niveau national, l'intérim repart à la hausse ce trimestre, limitant ainsi la chute de l'emploi régional.

Depuis le 1^{er} trimestre 2023, les séries d'effectifs salariés produits dans le cadre de cette publication intègrent les apprentis.

Les effectifs salariés continuent de diminuer mais à un rythme plus faible qu'au précédent trimestre

Au 1^{er} trimestre 2025, la baisse des effectifs salariés de la région Hauts-de-France se poursuit (- 0,1 % après - 0,3 % au 4^e trimestre 2024), suivant la tendance nationale. Toutes les régions métropolitaines, à l'exception de la Bretagne et de Provence-Alpes-Côte d'Azur, perdent des effectifs salariés.

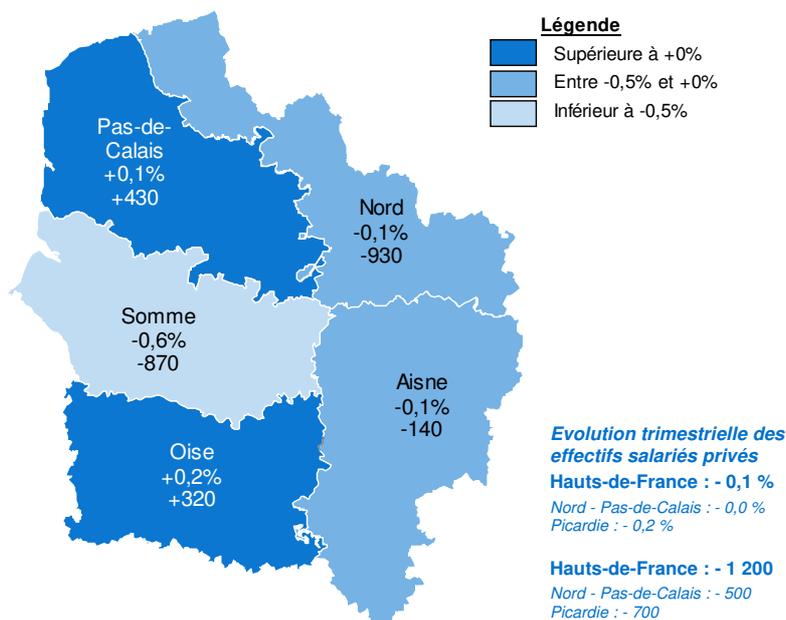
Sur un an, le bilan régional est négatif (- 0,3 % soit une perte de 4 900 postes salariés). Au niveau France, le recul est plus marqué (- 0,5 % sur un an). Au sein de la région, 2 départements voient cependant leurs effectifs augmenter sur les 3 derniers mois : l'Oise (+ 0,2 %) et le Pas-de-Calais (+ 0,1 %). La plus forte diminution est observée dans le département de la Somme (- 0,6 %).

En région, la masse salariale soumise à cotisations augmente de 0,1 % ce trimestre, à un rythme nettement plus faible que celui des trimestres précédents et de l'évolution nationale (+ 0,5 %).

Le salaire moyen par tête (SMPT) régional s'élève à 2 659 €. L'écart de 373 € par rapport au salaire moyen national s'accroît ce trimestre.

* y compris prime de partage de la valeur instaurée par la loi du 16 août 2022 portant sur les mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat, prime exceptionnelle de pouvoir d'achat et prime Covid (cf. Encadré 1). Le détail des évolutions des séries par secteur de la masse salariale y compris prime est disponible sur le site urssaf.org.

CARTE 1 - Evolution trimestrielle des effectifs salariés privés par département



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

TABLEAU 1 - Effectifs salariés privés, masse salariale et salaire moyen

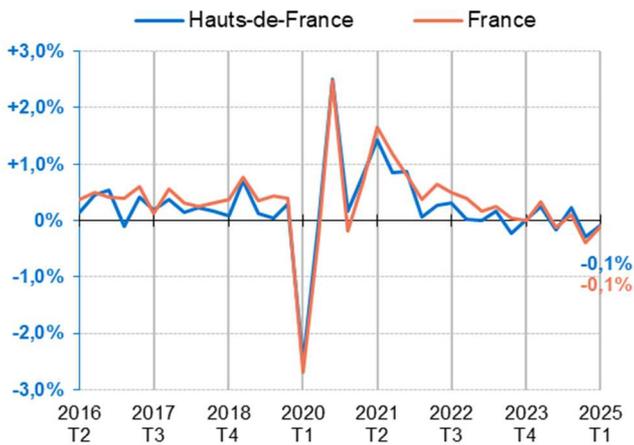
	Niveau 2025 T1	Evolutions trimestrielles (en %)					Evolution annuelle (en %)	
		2024 T1	2024 T2	2024 T3	2024 T4	2025 T1		
Hauts-de-France	Emploi salarié (en milliers)	1555,4	0,2	-0,2	0,2	-0,3	-0,1	-0,3
	Masse salariale (en milliards d'€)	12,5*	-0,2*	0,7*	0,5*	1,5*	-0,5*	2,2*
	SMPT (en €)	2 659	1,1	0,5	0,3	1,2	0,2	2,2
France	Emploi salarié (en millions)	20,2	0,3	-0,1	0,1	-0,4	-0,1	-0,5
	Masse salariale (en milliards d'€)	183,9	1,4	0,5	0,5	0,6	0,5	2,0
	SMPT (en €)	3 032	1,3	0,4	0,2	1,0	0,5	2,2
		3 041*	0,1*	0,4*	0,2*	1,8*	-0,2*	2,2*

SMPT = salaire moyen par tête

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)



GRAPHIQUE 1 – Taux d'évolution trimestrielle des effectifs salariés privés



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Le repli des effectifs se confirme dans la construction...

Les effectifs salariés de la construction continuent de diminuer ce trimestre (- 0,4 %). La construction de bâtiments et plus particulièrement les travaux de constructions spécialisées (qui concentrent 87 % des pertes) restent en difficulté : au total 630 postes sont supprimés. Seul, le génie civil crée des emplois sur le trimestre (+ 130). Sur un an, l'ensemble du secteur affiche une baisse de 1,2 % (soit une perte de 1 430 postes).

... et dans le commerce.

Les effectifs salariés du commerce se contractent à nouveau au 1^{er} trimestre 2025 (- 0,4 % soit - 870 postes) au même rythme que le précédent trimestre. Comme au niveau national, les baisses concernent à la fois le commerce de gros (- 440 postes) et le commerce de détail (- 460 postes) tandis que le commerce et la réparation automobile sont stables. Sur un an, le secteur perd 2 020 postes salariés.

L'hébergement et restauration perd des postes salariés

Après 4 trimestres consécutifs de croissance, le secteur de l'hébergement et restauration perd des effectifs salariés ce trimestre (- 0,3 % soit - 220 postes). Cette diminution concerne à la fois la restauration et l'hébergement, avec une baisse plus marquée dans l'hébergement (- 1,2 %). Sur une année, les effectifs restent en légère hausse (+ 0,1 %).

Les services se stabilisent.

Après le recul au trimestre précédent, les effectifs du secteur tertiaire hors intérimaires sont stables au 1^{er} trimestre 2025 tant au niveau régional que national. Sur un an, ils sont en légère croissance (+ 0,1 % soit + 950 postes).

Dans le secteur du transport et entreposage, les effectifs baissent de 0,5 % soit 660 postes. Cependant, l'évolution sur un an reste positive (+ 0,4 %).

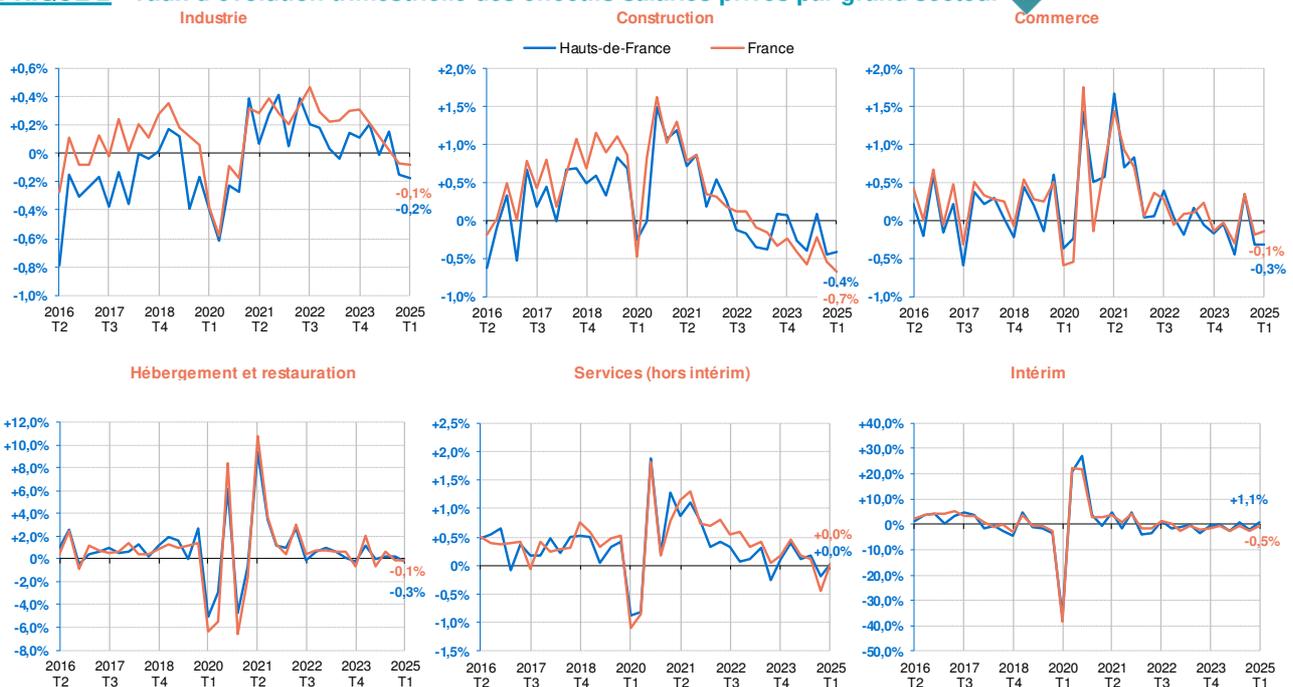
Les activités liées aux arts, spectacles et activités récréatives connaissent un net repli ce trimestre (- 1,8 % soit - 390 postes après une hausse de 0,7 % au 4^e trimestre), portant à - 0,8 % leur évolution sur an. D'autres secteurs continuent de voir leurs effectifs diminuer au cours des 3 derniers mois : les activités informatiques (- 0,4 % soit - 120 postes), l'édition et audiovisuel (- 1,4 % soit - 90 postes), les télécommunications (- 2 % soit - 90 postes), les activités financières et d'assurance (- 0,1 % soit - 40 postes) ainsi que les activités immobilières. Le secteur de l'éducation perd 100 postes après le rebond au 4^e trimestre.

En revanche, les activités juridiques, de conseil et d'ingénierie continuent de créer des emplois (+ 250 postes), tout comme les activités pour la santé humaine et l'action sociale et hébergement médico-social qui repartent à la hausse avec des augmentations respectives de 280 et 800 postes. Sur une année, ce dernier secteur enregistre une croissance de 1,4 %.

L'intérim repart à la hausse.

Contrairement à la tendance nationale, les effectifs intérimaires sont en augmentation ce trimestre (+ 1,1 %), après une baisse de 2,2 % au 4^e trimestre 2024. Sur un an, le bilan demeure négatif (- 3,1 %), mais la baisse est moins prononcée qu'au niveau national (- 5,9 %).

GRAPHIQUE 2 - Taux d'évolution trimestrielle des effectifs salariés privés par grand secteur



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)



La réduction des effectifs industriels se poursuit.

Au 1^{er} trimestre 2025, dans l'industrie, les effectifs salariés affichent à nouveau une diminution (- 0,2 % soit - 500 postes) au même rythme qu'au précédent trimestre. Sur un an, le nombre de postes industriels diminue de 0,2 %.

Ce trimestre, les secteurs industriels les plus durement touchés par la baisse des effectifs sont : la métallurgie et fabrication de produits métalliques (- 310 postes, soit - 0,8 %), l'industrie des plastiques et autres produits non minéraux (- 290 postes, soit - 1 %), l'industrie du meuble et réparation et installation de machines (- 240 postes, soit - 1 %), l'habillement textile et cuir

(- 130 postes soit - 1,2 %) ainsi que le bois et papier (- 100 postes soit - 0,7 %).

Les effectifs de la fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques sont stables.

Comme le trimestre précédent, la hausse des effectifs est la plus forte dans la fabrication d'équipements électriques (+ 310 postes, soit + 3,4 %). Sur un an, 1760 postes ont été créés. L'industrie pharmaceutique (+ 50 postes, soit + 0,6 %) ou bien l'industrie agro-alimentaire (+ 230 postes, soit + 0,4 %) sont également deux secteurs industriels bien orientés au 1^{er} trimestre 2025.

TABLEAU 2 - Effectifs salariés privés par secteur d'activité

Secteurs	Hauts-de-France				France		
	Nombre au 31 mars 2025 (en milliers)	Part au 31 mars 2025	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)	Part au 31 mars 2025	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)
Industrie	283,8	18,2%	-0,2	-0,2	15,7%	-0,1	-0,0
Industries agro-alimentaires	54,1	3,5%	+0,4	+1,6	2,9%	+0,3	+1,1
Cokéfaction et raffinage	0,5	0,0%	+0,6	+2,9	0,0%	-0,1	-0,2
Equipements électriques, électroniques, informatiques	27,3	1,8%	+1,0	+4,2	2,1%	+0,1	+0,1
Fabrication de matériels de transport	33,5	2,2%	-0,1	-1,1	1,8%	-0,1	+0,0
Autres produits industriels	140,7	9,0%	-0,8	-1,8	7,0%	-0,4	-1,1
<i>Habillement, textile et cuir</i>	10,5	0,7%	-1,2	-3,5	0,5%	-0,6	-1,6
<i>Bois et papier</i>	14,0	0,9%	-0,7	-2,8	0,8%	-1,0	-2,9
<i>Industrie chimique</i>	16,9	1,1%	-0,3	-0,3	0,8%	-0,1	0,1
<i>Industrie pharmaceutique</i>	7,4	0,5%	+0,6	+2,6	0,4%	+0,1	+1,5
<i>Industrie des plastiques et autres produits non minéraux</i>	27,5	1,8%	-1,0	-3,7	1,2%	-0,7	-2,5
<i>Métallurgie et fabrication de produits métalliques</i>	39,9	2,6%	-0,8	-1,8	1,8%	-0,6	-1,3
<i>Industrie du meuble et diverses ; réparation et installation de machines</i>	24,5	1,6%	-1,0	-0,5	1,5%	+0,1	+0,4
Industries extractives, énergie, eau	27,8	1,8%	+0,4	+1,6	1,9%	+0,5	+1,9
Construction	119,3	7,7%	-0,4	-1,2	7,9%	-0,7	-2,0
Commerce	271,2	17,4%	-0,3	-0,7	16,5%	-0,1	-0,3
Hébergement et restauration	85,7	5,5%	-0,3	+0,1	6,7%	-0,1	-0,3
Services (hors intérim)	731,4	47,0%	+0,0	+0,1	49,7%	+0,0	-0,1
Transport	125,0	8,0%	-0,5	+0,4	7,3%	-0,1	+0,6
Information et communication	38,1	2,4%	-0,8	-3,0	4,6%	-0,6	-2,2
<i>Activités informatiques</i>	27,0	1,7%	-0,4	-2,4	2,8%	-0,5	-1,9
Activités financières et d'assurance	50,7	3,3%	-0,1	+0,2	4,0%	+0,2	+0,6
Activités immobilières	19,0	1,2%	-0,2	-2,6	1,4%	-1,0	-3,9
Activités scientifiques et techniques ; soutien et services administratifs	203,9	13,1%	+0,4	+0,0	15,3%	+0,1	-0,1
Administrations publiques, défense, enseignement, santé humaine et action sociale	237,0	15,2%	+0,5	+1,1	12,9%	+0,7	+0,9
<i>Education</i>	34,7	2,2%	-0,3	+0,8	2,0%	+0,1	+0,0
<i>Activités pour la santé humaine</i>	52,6	3,4%	+0,5	-0,1	3,2%	0,7	0,7
<i>Action sociale et hébergement médico-social</i>	131,9	8,5%	+0,6	+1,4	6,7%	+0,9	+1,2
Autres activités de services	57,7	3,7%	-1,2	-1,0	4,2%	-1,4	-1,9
<i>Arts, spectacles et activités récréatives</i>	21,6	1,4%	-1,8	-0,8	1,7%	-2,5	-2,8
Interim	64,1	4,1%	+1,1	-3,1	3,5%	-0,5	-5,9
Total	1 555,4	100,0%	-0,1	-0,3	100,0%	-0,1	-0,5

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)



ENCADRÉ 1 - Zoom sur l'impact des primes sur la masse salariale et le salaire moyen par tête

La masse salariale suivie dans cette publication correspond à l'assiette dé plafonnée de cotisations de sécurité sociale. Elle n'intègre donc pas, par définition, les éléments de rémunération non soumis à cotisations sociales tels que la prime de partage de la valeur instaurée le 16 août 2022 dans le cadre des mesures d'urgences pour la protection du pouvoir d'achat, la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat instaurée le 24 décembre 2018 ainsi que la prime covid-19 instaurée dans le cadre de la crise sanitaire.

La prime de partage de la valeur (PPV) peut être versée depuis juillet 2022. Elle est totalement exonérée de prélèvement sociaux et d'impôts dans la limite de 3 000 € (6 000 € en cas d'accord d'intéressement dans l'entreprise) pour les salariés dont la rémunération est inférieure à 3 fois la valeur du Smic. Elle peut aussi être versée pour les rémunérations supérieures mais est dans ce cas soumise à CSG-CRDS et à impôt sur le revenu ; elle reste exonérée de cotisations sociales et est donc aussi exclue de l'assiette dé plafonnée. Le dispositif s'appliquera chaque année mais l'exonération d'impôts sera supprimée à partir de 2024.

La PPV remplace la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (Pepa) instituée en décembre 2018 et reconduite jusqu'en décembre 2020 puis de juin 2021 à mars 2022. Son plafond de 1 000 € était doublé en cas de mise en œuvre d'un accord d'intéressement.

La prime Covid-19 s'adressait aux salariés particulièrement impliqués dans la lutte contre l'épidémie de la Covid-19, notamment les personnels soignants. D'un montant compris entre 500 € et 1 500 €, elle pouvait être versée entre mai 2020 et avril 2021.

Au 1^{er} trimestre 2025, la masse salariale prime comprise s'élève à 12,5 milliards d'euros, en baisse de 0,5 % sur un trimestre mais en hausse de 2,2 % sur un an. Le salaire moyen par tête (SMPT) diminue quant à lui de 0,5 % sur un trimestre et augmente de 2,3 % sur un an, pour atteindre 2 667 €.

Le SMPT présente des disparités en fonction de la nature du secteur : il est de 3 294 € dans l'industrie contre 1 811 € dans l'hébergement-restauration. Le SMPT diminue sur le trimestre mais augmente, sur un an, dans tous les secteurs hormis l'hébergement-restauration où il est stable sur le trimestre.

TABLEAU 3 – Evolution de la masse salariale et du SMPT par grand secteur d'activité (y compris les primes exceptionnelles de pouvoir d'achat et covid-19)

2025 T1	Masse salariale avec primes			SMPT avec primes		
	Niveau (en millions d'€)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)	Niveau	Evolution trimestrielle	Evolution annuelle
Industrie	2 807,2	-0,2	2,9	3 294	-0,1	2,9
Construction	880,3	-1,8	2,1	2 455	-1,5	3,3
Commerce	2 097,0	-0,9	1,6	2 569	-0,8	2,0
Hébergement-Restauration	465,9	0,1	3,4	1 811	0,0	2,4
Autres services	5 745,5	-0,1	2,5	2 615	-0,3	2,0
Intérim	461,5	-3,4	-3,9	2 435	-1,9	0,7
Total	12 457,4	-0,5	2,2	2 667	-0,5	2,3

Source : Urssaf

ENCADRÉ 2 - Révision des évolutions trimestrielles des effectifs salariés par rapport à la précédente publication

Ce trimestre, les révisions sont imputables à la mise à jour des modèles de désaisonnalisation ainsi qu'aux corrections habituelles. **Les séries intègrent les effectifs apprentis.** En conséquence l'évolution des effectifs salariés publiée ces derniers trimestres est légèrement revue à la hausse à ce titre. Cette intégration n'a aucune influence sur les évolutions de la masse salariale qui intégraient déjà les salaires versés aux apprentis depuis la publication relative au 4^e trimestre 2010.

Par rapport à la publication de mars 2025, l'évolution des effectifs salariés totaux hors intérimaires a été révisée à la hausse de 900 postes pour le 3^e trimestre 2024 et à la baisse de 700 postes pour le 4^e trimestre 2024.

En termes de pourcentage, l'évolution trimestrielle des effectifs totaux hors intérimaires a été révisée de + 0,1 point pour le 3^e trimestre 2024 et n'a pas été révisée pour le 4^e trimestre 2024.

TABLEAU 4 – Révision par rapport à la précédente publication des évolutions trimestrielles des effectifs salariés des Hauts-de-France par secteur

Secteur	Révision des effectifs salariés			
	en nombre		en points de pourcentage	
	2024 T3	2024 T4	2024 T3	2024 T4
Industrie	+10	+70	+0,0	+0,0
Construction	+20	+110	+0,0	+0,1
Commerce	+970	-460	+0,4	-0,2
Hébergement et restauration	+140	-140	+0,2	-0,2
Services (hors intérim)	-310	-330	-0,0	-0,0
Intérim	+70	+50	+0,1	+0,1
Total	+900	-700	+0,1	-0,0

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)



ENCADRÉ 3 : Sources et méthodologie

La présente publication s'appuie sur les données de la base Séquoia qui centralise depuis janvier 1997 les effectifs et les assiettes salariales issus des obligations déclaratives des employeurs : le bordereau de cotisations (BRC), et la déclaration sociale nominative (DSN) qui, depuis mars 2015, se substitue au BRC.

Le **BRC** était rempli par chaque établissement employeur du régime général exerçant son activité en France (Métropole et Drom) pour déclarer à l'Urssaf ses cotisations sociales, les différentes assiettes salariales (plafonnée, déplafonnée, CSG) donnant lieu à cotisations ou à allègements, ainsi que ses effectifs salariés. Cette déclaration était mensuelle si l'effectif de l'entreprise était au moins égal à 10 salariés et en principe trimestrielle en deçà de ce seuil (sauf demande de mensualisation par l'entreprise, ou recours aux dispositifs simplifiés TESE ou CEA).

La **DSN** est quant à elle mensuelle. Elle fournit chaque mois des données individuelles au niveau des contrats de travail sur lesquelles la chaîne de production Urssaf se base pour calculer les effectifs de l'établissement. A compter de la publication relative au premier trimestre 2021, 100 % des effectifs sont calculés par l'Urssaf.

La base Séquoia est alimentée par des extractions mensuelles. Celle qui a lieu deux mois après la fin d'un trimestre comprend la quasi-totalité des déclarations (99,9 % des effectifs). Les déclarations arrivant postérieurement à ces 2 mois sont estimées dans un premier temps par l'Urssaf à partir des informations des périodes précédentes. Cette estimation est affinée ultérieurement au regard de l'ensemble de la chronique des déclarations. **Les données présentées ici sont donc provisoires pour le dernier trimestre et comprennent de légères révisions sur l'historique, essentiellement sur le trimestre précédent.** En outre, des retraitements sont opérés afin de fiabiliser les données et assurer la cohérence des séries.

Le champ de cette publication couvre l'ensemble des cotisants du champ concurrentiel (« secteur privé » selon la définition de la DGAFP) affiliés au régime général, domiciliés en France hors Mayotte, hors secteur AZ - agriculture, sylviculture et pêche (relevant en grande partie de la Mutuelle Sociale Agricole), hors activités extraterritoriales (UZ) et hors salariés des particuliers employeurs.

La chaîne de production Urssaf qui alimente cette publication est également mobilisée dans le cadre du dispositif de coproduction Urssaf Caisse nationale-Insee-Dares des estimations trimestrielles d'emploi (ETE). Ce dispositif permet de suivre l'emploi salarié total selon le schéma de production suivant :

- l'Urssaf Caisse nationale fournit les données d'évolution des effectifs salariés sur le seul secteur privé hors intérimaires de la masse salariale et des effectifs salariés du secteur privé (y compris la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat) au premier trimestre 2023 masse salariale effectifs salariés agriculture et hors salariés des particuliers employeurs) produites dans le cadre de la présente publication ;
- la Dares produit les évolutions d'emploi sur l'intérim (avec correction de la multi-activité) à partir des données issues des relevés mensuels de missions de Pôle emploi, puis de la DSN ;
- l'Insee produit les données d'évolution de la fonction publique, du secteur agricole et les salariés des particuliers employeurs.

Le niveau d'emploi total élaboré par l'Insee est alors obtenu en appliquant à son estimation du socle annuel d'emploi (après correction de la multi-activité) les évolutions trimestrielles fournies par chacun des partenaires sur son champ respectif. Les séries d'emploi au sens du Bureau international du travail ainsi produites en trimestriel font ensuite l'objet de recalages annuels par l'Insee.

Ce partenariat donne lieu, à compter de la diffusion des ETE du premier trimestre 2017, à une publication commune dans la collection « Informations rapides » de l'Insee, dont la parution est concomitante avec celle de l'Acoss Stat sur la masse salariale et les effectifs salariés, c'est-à-dire à T+70 jours.

Les séries sont présentées par secteur d'activité suivant la dernière **nomenclature d'activité française NAF** (articulée sur la nomenclature européenne NACE et la nomenclature internationale) en vigueur depuis le 1er janvier 2008.

Les données sont corrigées des variations saisonnières (CVS) suivant la méthode de désaisonnalisation commune adoptée pour les ETE. Cette correction, qui ne concerne que les séries considérées comme saisonnières, limite notamment l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières des effectifs salariés. Elle peut conduire à des révisions sur les périodes antérieures. Les modèles retenus pour les séries trimestrielles sont révisés une fois par an après la publication des séries relatives au quatrième trimestre mais les coefficients saisonniers sont réestimés tous les trimestres. Les séries sont désaisonnalisées indépendamment les unes des autres au niveau départemental (département x 17 secteurs) et au niveau sectoriel (national x 38 secteurs) puis calées afin d'assurer l'additivité des séries CVS diffusées. Les séries relatives aux intérimaires sont traitées séparément. A partir de la publication relative au premier trimestre 2021, la désaisonnalisation est faite sur les séries mensuelles et non plus trimestrielles.

La masse salariale correspond à l'« assiette déplafonnée », qui intègre l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. **La prime exceptionnelle de pouvoir d'achat instaurée le 21 décembre 2018 n'est donc pas comprise dans cette assiette.** Les indemnités de rupture ne sont incluses dans l'assiette déplafonnée qu'à partir d'un seuil pouvant atteindre deux fois le plafond annuel de la Sécurité sociale. L'assiette déplafonnée inclut notamment les rémunérations des apprentis et les assiettes de salariés bénéficiant d'exonérations. Elle se distingue de l'« assiette CSG », plus large, qui comprend en outre des éléments de rémunération non soumis aux cotisations mais à la CSG et à la CRDS tels que l'intéressement et la participation.

L'effectif salarié, hors intérimaires, est l' **effectif mesuré en fin de période. Il s'agit en général du dernier jour ouvré du trimestre.** Sauf cas particulier, chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif diffère d'autres notions d'emploi faites en ETP ou qui excluent certaines catégories de salariés dont les emplois aidés. Il donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf Caisse nationale et son réseau.

Comme la production des ETE, la présente publication mobilise les données d'effectifs intérimaires produites par la Dares. L'effectif des intérimaires est calculé à partir de la moyenne du



nombre de contrats en cours pendant cinq jours ouvrés en fin de trimestre. Il est corrigé de la multi-activité.

Depuis la publication relative au premier trimestre 2021, l'**effectif moyen trimestriel** est égal à la moyenne des effectifs moyens mensuels, eux-mêmes calculés comme la demi-somme des effectifs de fin de mois. Il était auparavant calculé à partir des effectifs de fin de trimestre. Ce changement conduit à des différences plus marquées entre les évolutions trimestrielles de l'effectif moyen trimestriel et de l'effectif de fin de trimestre.

Le **salaire moyen par tête** (SMPT) est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle. Les effectifs intérimaires pris en compte pour le calcul du SMPT sont ceux produits par la Dares.

Le **glissement trimestriel** (GT) compare les données du trimestre avec celles du trimestre précédent. Le **glissement annuel** (GA) compare les données du trimestre avec celles du trimestre correspondant de l'année précédente.

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de la masse salariale au niveau national, ainsi que celles déclinées par NACE 38 et par région sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique (avis du 14/04/2020 - JORF du 18/04/2020). Celle-ci reconnaît ainsi la conformité de ces productions aux principes fondamentaux régis par le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne que sont, entre autres, l'impartialité, la pertinence et la qualité des données. Les séries labellisées sont identifiées par le pictogramme. 

Les publications statistiques du réseau des Urssaf sont consultables en ligne sur www.urssaf.org dans la rubrique Observatoire économique. On y trouve aussi des précisions sur les sources et les méthodologies.

Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace « open data » du portail open.urssaf.fr.

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de masse salariale produites au niveau localisé sont publiées à T+90 jours sur open.urssaf et reprises dans les publications Stat'ur élaborées par les Urssaf.

CHIFFRES CLÉS

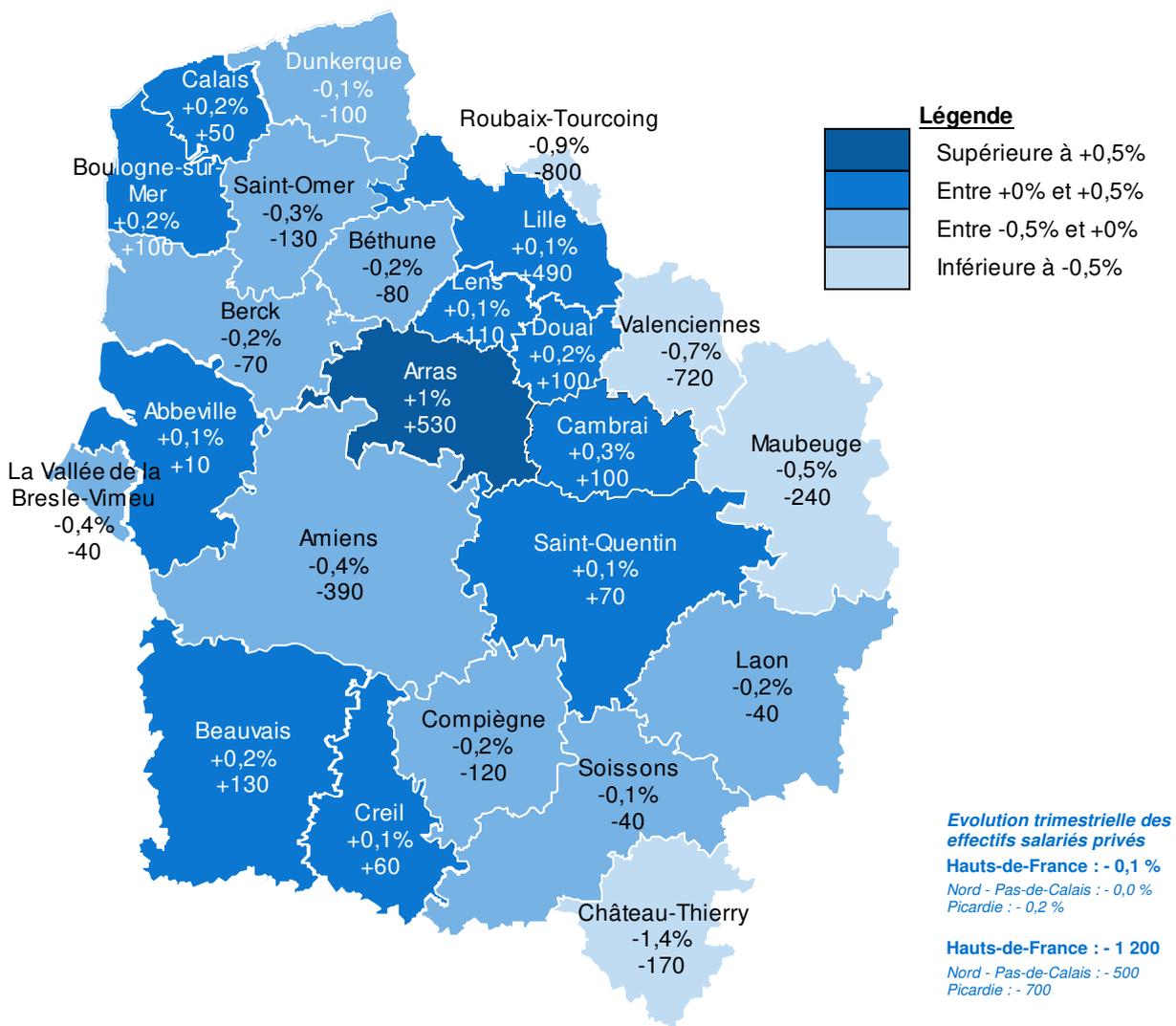
11 zones d'emploi gagnent des emplois par rapport au trimestre précédent

13 zones d'emploi perdent des emplois par rapport au trimestre précédent

Dans 13 des 24 zones d'emploi de la région Hauts-de-France, l'emploi est en repli au 1^{er} trimestre 2025 par rapport au 4^e trimestre 2024. Les plus fortes baisses en nombre sont enregistrées dans les zones d'emploi de Roubaix-Tourcoing (- 800 postes), de Valenciennes (- 720 postes) et d'Amiens (- 390 postes).

Les effectifs salariés demeurent néanmoins en hausse sur le trimestre dans 11 zones d'emplois. Les plus fortes hausses en nombre sont enregistrées dans les zones d'emploi d'Arras (+ 530 postes), de Lille (+ 490 postes) et de Beauvais (+ 130 postes).

CARTE 2 - Taux d'évolution et évolution en nombre des effectifs par zone d'emploi par rapport au trimestre précédent



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

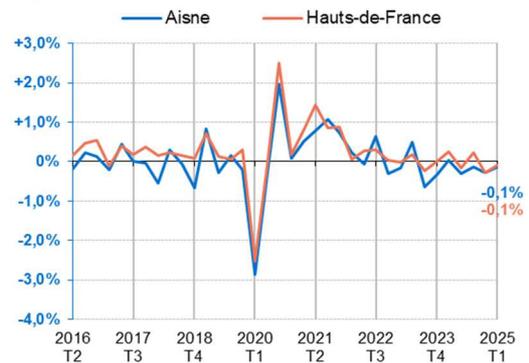
Évolution des effectifs salariés sur un trimestre : - 0,1 %

Au 1^{er} trimestre 2025, les effectifs salariés du département de l'Aisne diminuent de 0,1 % (soit - 140 postes salariés) après une baisse de 0,3 % au 4^e trimestre 2024. La tendance à la baisse, bien que moins marquée qu'au trimestre précédent, se confirme. Sur un an, 850 postes ont été supprimés.

Les effectifs intérimaires, après une hausse significative de 1,2 % au 4^e trimestre, ralentissent leur progression avec une augmentation de 0,5 % ce trimestre. Après le repli au 4^e trimestre 2024, les services renouent avec la croissance (+ 0,2 %). Dans le commerce, la situation semble se stabiliser.

L'industrie et la construction confirment leurs difficultés persistantes. Les effectifs industriels diminuent de 0,4 %, tandis que la construction enregistre une baisse de 0,9 %. Dans le secteur de l'hébergement et restauration, les effectifs reculent (-1,4 %) mettant fin à une hausse continue depuis 4 trimestres. Sur un an, le bilan demeure positif.

GRAPHIQUE 4 - Taux d'évolution trimestrielle des effectifs salariés privés



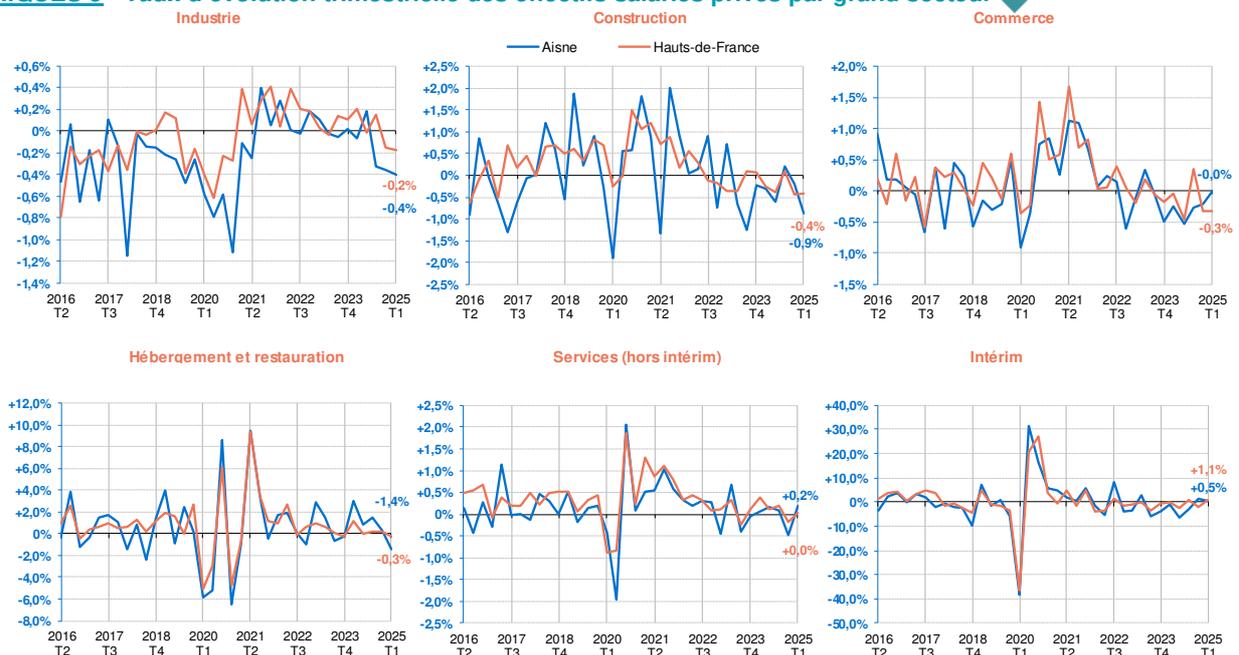
Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

TABLEAU 6 - Effectifs salariés privés par grand secteur

	Aisne				Hauts-de-France		
	Nombre	Part (en %)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)	Part (en %)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)
<i>au 31 mars 2025</i>							
Industrie	21 300	21,1	-0,4	-0,9	18,2	-0,2	-0,2
Construction	8 800	8,7	-0,9	-1,5	7,7	-0,4	-1,2
Commerce	18 900	18,7	-0,0	-1,0	17,4	-0,3	-0,7
Hébergement et restauration	5 400	5,4	-1,4	+1,1	5,5	-0,3	+0,1
Services (hors intérim)	42 100	41,7	+0,2	-0,0	47,0	+0,0	+0,1
Intérim	4 500	4,4	+0,5	-7,7	4,1	+1,1	-3,1
Total	101 000	100,0	-0,1	-0,8	100,0	-0,1	-0,3

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

GRAPHIQUES 5 - Taux d'évolution trimestrielle des effectifs salariés privés par grand secteur



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Évolution des effectifs salariés sur un trimestre : - 0,1 %

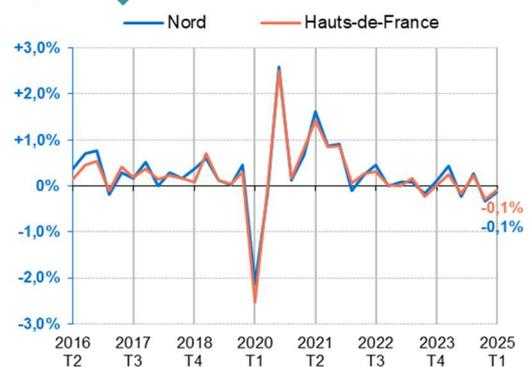
Au 1^{er} trimestre 2025, les effectifs salariés du département du Nord reculent légèrement de 0,1 %, soit 930 postes en moins. Bien que ce repli soit moins marqué que celui du trimestre précédent, il contribue à un solde annuel négatif de 0,4 %. C'est la plus forte baisse jamais enregistrée depuis 5 ans. Sur un an, 3 100 postes ont été supprimés.

Le secteur de la construction subit une contraction notable, avec plus de 600 postes perdus sur le trimestre (- 1,2 %). Sur un an, ce sont 1 110 emplois qui ont disparu. Dans l'industrie, les effectifs diminuent de 0,2 % ce trimestre (soit 200 postes en moins). Toutefois, grâce à la dynamique positive des trimestres précédents, le bilan annuel reste légèrement positif.

Dans le commerce, comme au trimestre précédent, les effectifs diminuent (- 0,5 %, soit - 670 postes). Sur un an, ce sont près de 1 600 postes qui ont disparu.

Seul l'intérim affiche une progression notable ce trimestre (+ 1 %), mais cette embellie ponctuelle ne suffit pas à inverser la tendance annuelle, qui reste fortement négative à - 2,7 %.

GRAPHIQUE 6 - Taux d'évolution trimestrielle des effectifs salariés privés



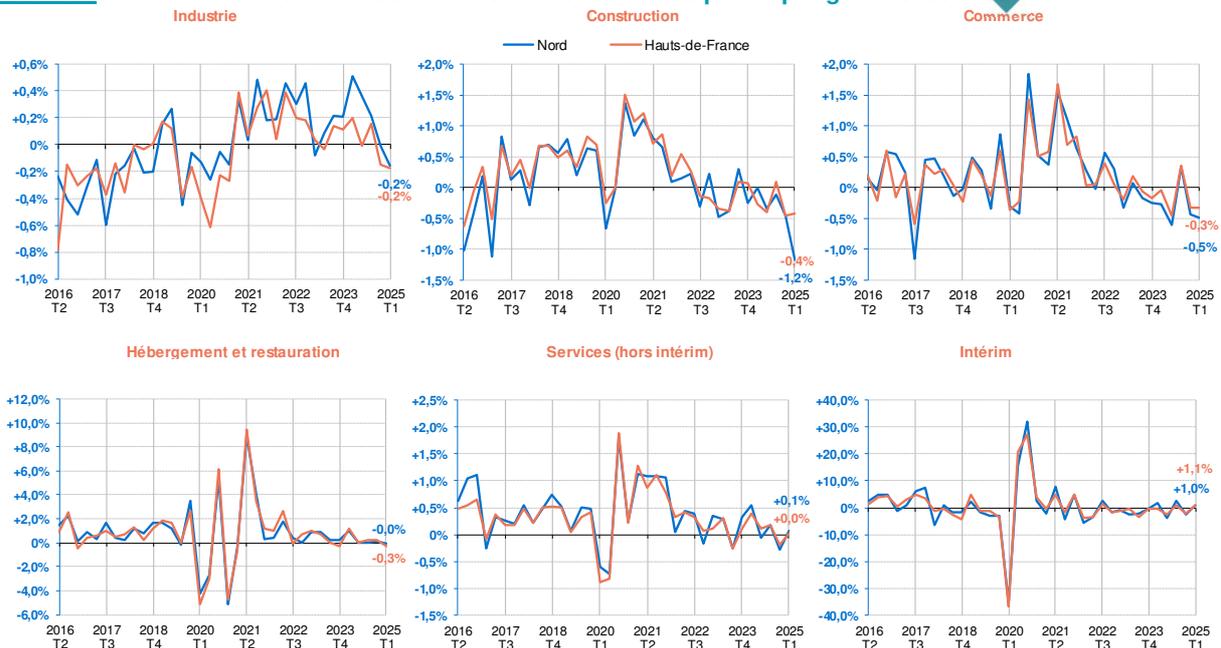
Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

TABLEAU 7 - Effectifs salariés privés par grand secteur

au 31 mars 2025	Nord				Hauts-de-France		
	Nombre	Part (en %)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)	Part (en %)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)
Industrie	127 000	16,4	-0,2	+0,4	18,2	-0,2	-0,2
Construction	51 900	6,7	-1,2	-2,1	7,7	-0,4	-1,2
Commerce	132 700	17,1	-0,5	-1,2	17,4	-0,3	-0,7
Hébergement et restauration	40 200	5,2	-0,0	+0,1	5,5	-0,3	+0,1
Services (hors intérim)	395 600	51,0	+0,1	-0,1	47,0	+0,0	+0,1
Intérim	28 700	3,7	+1,0	-2,7	4,1	+1,1	-3,1
Total	776 000	100,0	-0,1	-0,4	100,0	-0,1	-0,3

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

GRAPHIQUES 7 - Taux d'évolution trimestrielle des effectifs salariés privés par grand secteur



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

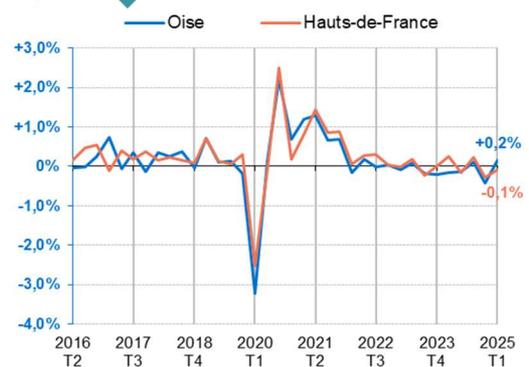
Évolution des effectifs salariés sur un trimestre : + 0,2 %

Après une baisse au trimestre précédent, les effectifs salariés du département de l'Oise augmentent de 0,2 % (soit + 320 postes) au 1^{er} trimestre 2025. Avec le Pas-de-Calais, c'est le seul département de la région à enregistrer une hausse des effectifs au cours des 3 derniers mois. Sur un an, le bilan reste négatif (- 0,3 %).

Les effectifs intérimaires sont en hausse de 1,2 %, interrompant une série de 6 trimestres de baisse. Cette dynamique ne parvient toutefois pas à compenser les pertes des trimestres précédents ; sur un an, l'évolution s'élève à - 7,8 %. L'hébergement-restauration ainsi que les services hors intérim progressent (resp. + 0,8 % et + 0,3 %). Sur un an, le bilan de ces 2 secteurs est positif. L'industrie se stabilise après 5 trimestres de baisse.

La construction reste en difficulté ce trimestre (- 0,4 %) avec 450 postes perdus sur une année. Les effectifs du commerce se contractent à nouveau, ils restent néanmoins en croissance sur un an.

GRAPHIQUE 8 - Taux d'évolution trimestrielle des effectifs salariés privés



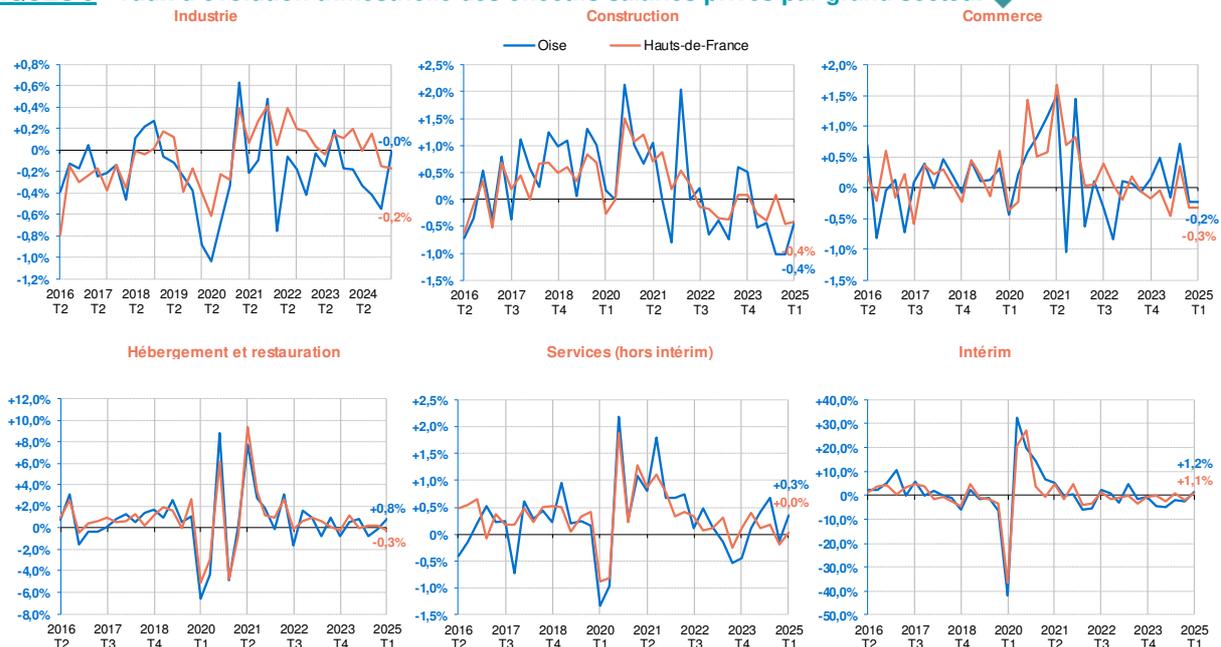
Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

TABLEAU 8 - Effectifs salariés privés par grand secteur

au 31 mars 2025	Oise				Hauts-de-France		
	au 31 mars 2025	Part (en %)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)	Part (en %)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)
Industrie	40 700	21,2	-0,0	-1,3	18,2	-0,2	-0,2
Construction	15 100	7,9	-0,4	-2,9	7,7	-0,4	-1,2
Commerce	35 100	18,3	-0,2	+0,1	17,4	-0,3	-0,7
Hébergement et restauration	10 300	5,4	+0,8	+0,8	5,5	-0,3	+0,1
Services (hors intérim)	82 000	42,7	+0,3	+1,3	47,0	+0,0	+0,1
Intérim	8 800	4,6	+1,2	-7,8	4,1	+1,1	-3,1
Total	192 100	100,0	+0,2	-0,3	100,0	-0,1	-0,3

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

GRAPHIQUES 9 - Taux d'évolution trimestrielle des effectifs salariés privés par grand secteur



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Évolution des effectifs salariés sur un trimestre : + 0,1 %

Dans le Pas-de-Calais, les effectifs salariés enregistrent une légère hausse ce trimestre (+0,1%), soit 430 postes supplémentaires. Sur un an, les effectifs restent globalement stables.

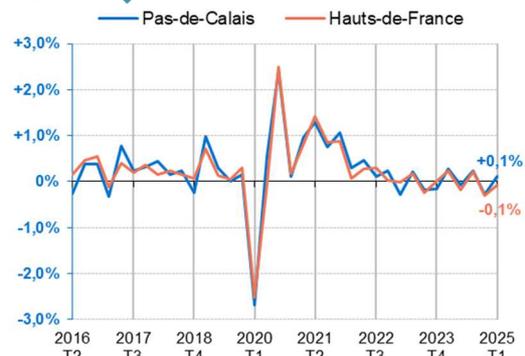
Pour le 2^e trimestre consécutif, les effectifs industriels diminuent (-0,2%, après -0,3% au 4^e trimestre 2024), portant le bilan annuel à -0,7% (soit -480 postes). Sur un an, l'industrie des plastiques et autres produits non minéraux a perdu 410 postes.

Dans le commerce et l'hébergement-restauration, les effectifs sont à la baisse. L'emploi est stable dans les services.

Le Pas-de-Calais est le seul département à voir les effectifs de la construction augmenter ce trimestre (+1%, soit +340 postes). Sur un an, le secteur gagne 450 postes.

Les effectifs intérimaires sont eux aussi en progression au 1^{er} trimestre 2025 (+470 postes) portant le bilan annuel à +3,7%, soit +560 postes.

GRAPHIQUE 10 - Taux d'évolution trimestrielle des effectifs salariés privés



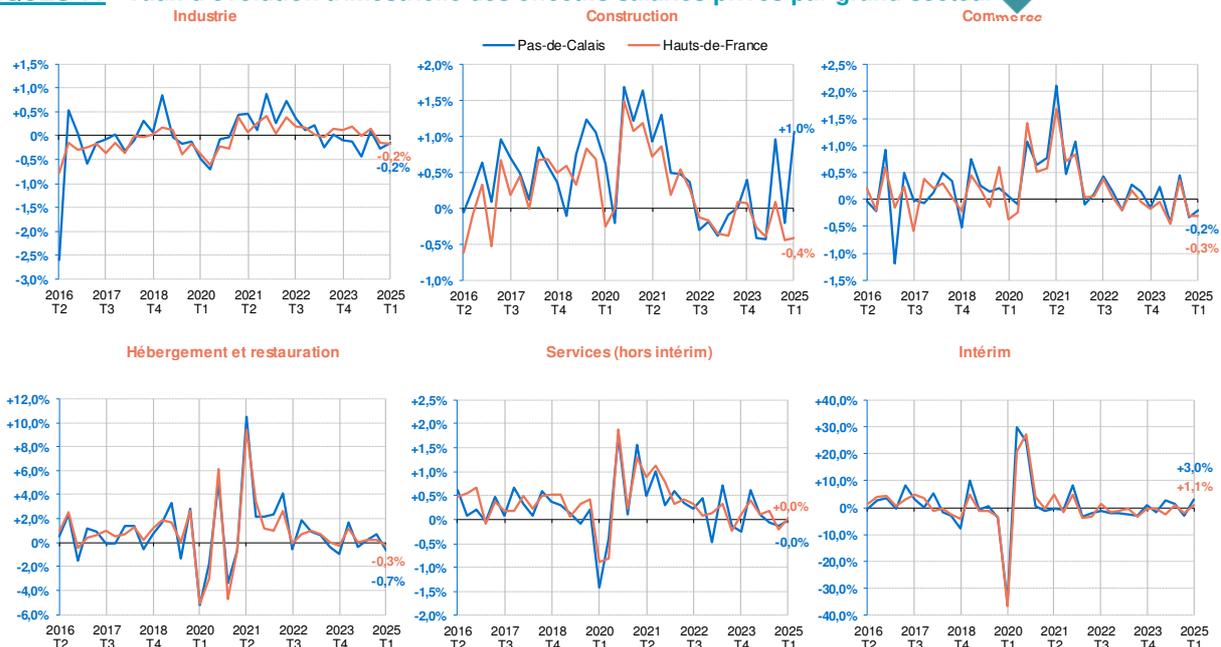
Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

TABLEAU 9 - Effectifs salariés privés par grand secteur

au 31 mars 2025	Pas-de-Calais				Hauts-de-France		
	au 31 mars 2025	Part (en %)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)	Part (en %)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)
Industrie	63 700	18,3	-0,2	-0,7	18,2	-0,2	-0,2
Construction	33 300	9,6	+1,0	+1,4	7,7	-0,4	-1,2
Commerce	61 900	17,8	-0,2	-0,5	17,4	-0,3	-0,7
Hébergement et restauration	21 500	6,2	-0,7	-0,1	5,5	-0,3	+0,1
Services (hors intérim)	152 000	43,6	-0,0	-0,1	47,0	+0,0	+0,1
Intérim	15 800	4,5	+3,0	+3,7	4,1	+1,1	-3,1
Total	348 100	100,0	+0,1	+0,0	100,0	-0,1	-0,3

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

GRAPHIQUES 11 - Taux d'évolution trimestrielle des effectifs salariés privés par grand secteur



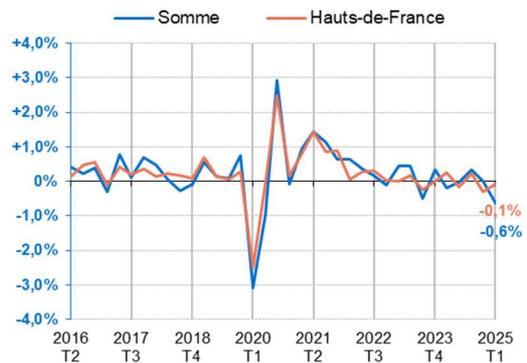
Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Évolution des effectifs salariés sur un trimestre : - 0,6 %

Au 1^{er} trimestre 2025, les effectifs salariés de la Somme diminuent à nouveau (- 0,6 %, après une croissance au 3^e trimestre 2024 et une stabilité au 4^e trimestre). Cette baisse est la plus marquée de la région. Les effectifs salariés sont inférieurs à leur niveau d'il y a un an (- 0,3 %).

L'ensemble des secteurs d'activité affiche une baisse de ses effectifs sur un trimestre, hormis le commerce qui est stable. La réduction des effectifs intérimaires se poursuit et s'accroît (- 3,1 %), portant l'évolution annuelle à - 9,9 %. Le secteur de la construction continue de faire face à des difficultés : les effectifs salariés sont en baisse depuis 5 trimestres. L'hébergement-restauration ainsi que les services perdent des effectifs salariés (- 0,7 %) ce trimestre. Sur un an, les services restent en croissance (+ 0,4 %). Après 2 trimestres de croissance, l'emploi industriel recule ce trimestre (- 0,3 %) ; néanmoins, sur un an, le bilan demeure positif.

GRAPHIQUE 12 - Taux d'évolution trimestrielle des effectifs salariés privés



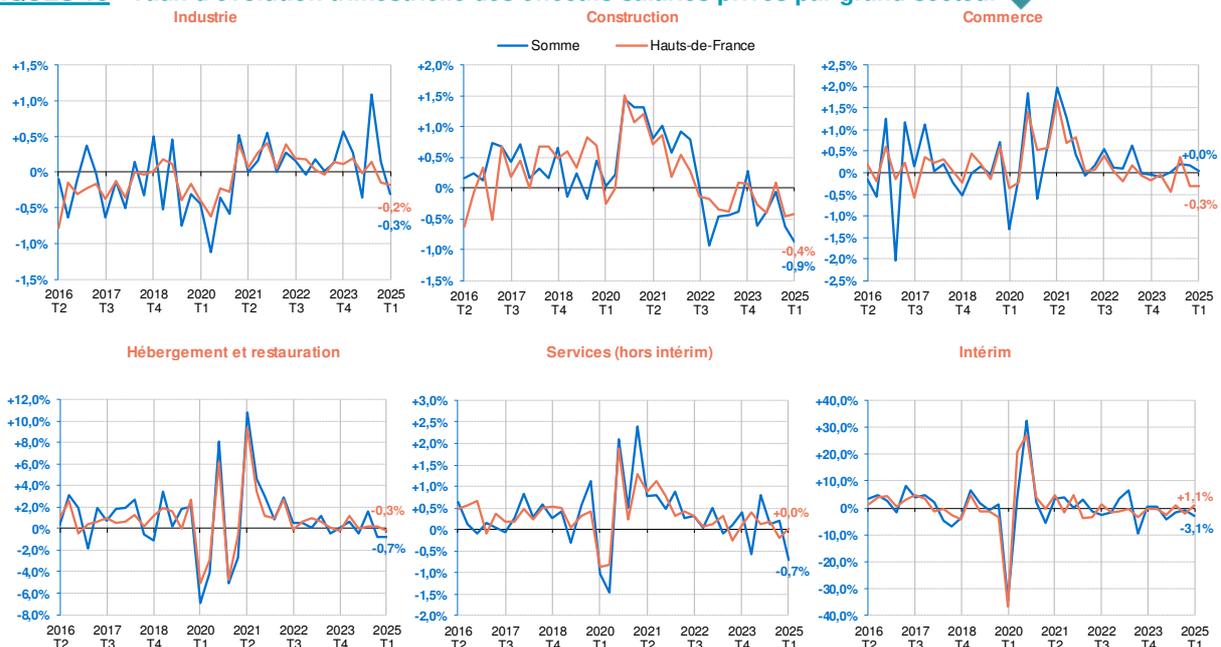
Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

TABLEAU 10 - Effectifs salariés privés par grand secteur

au 31 mars 2025	Somme				Hauts-de-France		
	au 31 mars 2025	Part (en %)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)	Part (en %)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)
Industrie	31 100	22,5	-0,3	+0,6	18,2	-0,2	-0,2
Construction	10 100	7,3	-0,9	-1,9	7,7	-0,4	-1,2
Commerce	22 700	16,4	+0,0	+0,4	17,4	-0,3	-0,7
Hébergement et restauration	8 200	5,9	-0,7	-0,4	5,5	-0,3	+0,1
Services (hors intérim)	59 800	43,3	-0,7	+0,4	47,0	+0,0	+0,1
Intérim	6 300	4,5	-3,1	-9,9	4,1	+1,1	-3,1
Total	138 200	100,0	-0,6	-0,3	100,0	-0,1	-0,3

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

GRAPHIQUES 13 - Taux d'évolution trimestrielle des effectifs salariés privés par grand secteur



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)